



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 12/03/2006 – 09 :06**

**DONAT VIDAL-REVEL**

Bonjour Louis SCHWEITZER.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Vous nous parlez ce matin d'un problème de discrimination autour d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant.

**LOUIS SCHWEITZER**

La HALDE a été saisie par une juridiction du Nord de la France, sur le cas de Michel qui est handicapé, il se déplace en fauteuil roulant. Il s'est rendu à son agence bancaire habituelle accompagné d'une amie, Marie-Thérèse. En entrant dans le sas de sécurité équipé d'un détecteur de métaux, le fauteuil roulant de Michel a bien sûr déclenché l'alarme. Le directeur d'agence a demandé alors à Michel et Marie-Thérèse de ressortir. Michel était client de cette agence, mais compte tenu de ses difficultés de déplacement, c'est en général son épouse qui venait faire les opérations bancaires. Ce jour-là, Michel souhaitait procéder à un virement et à un retrait. C'est d'ailleurs pour ça qu'il s'était déplacé lui-même, il voulait faire un retrait pour faire un cadeau surprise à sa femme, à l'occasion de leurs 25 ans de mariage.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Il a quand même pu rentrer ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Non. Le directeur d'agence a dit que les consignes de sécurité de la banque n'autorisaient l'accès à l'agence aux clients en fauteuil roulant, que si ceux-ci étaient connus. Or, le directeur récemment nommé ne connaissait pas Michel. Michel a alors présenté sa carte nationale d'identité ainsi que 2 chèquiers, il a donc prouvé qu'il était bien client de cette agence. Cela n'a rien changé, le directeur a indiqué qu'en raison des consignes de sécurité, il ne l'autorisait pas à entrer dans l'agence, et il lui a ordonné de quitter le sas de sécurité pour ne pas perturber le détecteur de métaux, alors même qu'il pleuvait. En revanche, Marie-Thérèse était autorisée à procéder aux diverses opérations bancaires. Chaque fois, Marie-Thérèse ressortait sous la pluie pour faire signer chaque document à Michel.

**DONAT VIDAL-REVEL**

La HALDE a donc été saisie ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Oui, Michel a saisi la HALDE, il a saisi en même temps la Justice. Et c'est le tribunal qui a demandé à la HALDE de donner son analyse de la situation. La question est de savoir s'il y a discrimination ou non. La HAUTE AUTORITE a estimé que si les mesures de sécurité sont nécessaires pour un établissement bancaire, elles étaient en l'occurrence tout à fait disproportionnées. De plus, ces mesures ont été appliquées de façon rigide, sans intelligence et sans humanité.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Il y a donc bien discrimination dans ce cas-là ?

**Louis SCHWEITZER**

Oui, il s'agit très clairement d'une discrimination fondée sur le handicap. On a refusé à Michel l'accès aux services bancaires. C'est l'analyse de la HALDE qui a été transmise au tribunal sous forme d'observation. Le tribunal jugera. Sans attendre heureusement, les services centraux de la banque à la suite de cette affaire ont assoupli leurs consignes de sécurité.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Louis SCHWEITZER, vous nous redonnez le numéro de téléphone de la HALDE.

**Louis SCHWEITZER**

Le 08.1000.5000.

**DONAT VIDAL-REVEL**

08.1000.5000. Merci. FIN{